



## Permis de travail pour un conjoint étranger d'un ressortissant de

Par **EI Maleh**, le **01/12/2018** à **10:46**

Bonjour,

Je sollicite votre conseil concernant mon cas, en faite, je suis de nationalité tunisienne , ma femme est de nationalité belge et nous somme tous les deux résidents en Tunisie. Nous souhaitons nous réinstaller en France. Je suis actuellement en recherche active d'un poste à Paris, et je me demandais si le fait que je sois le conjoint d'un ressortissant de l'UE ne facilitera pas la procédure.

Selon quelque article que j'ai pu lire des site gouvernementaux, il parait qu'effectivement ça m'évite de passer par la case du Direccte ce qu'il facilitera énormément mon embauche.

Hier j'ai été abordé par recruteur qui m'a demandé si oui ou non j'ai le droit de travailler France, et franchement je n'ai pas pu lui répondre d'une façon claire si oui ou non il peut continuer avec moi la procédure de recrutement sans avoir à passer par la procédure de recrutement d'un travailleur étranger.

Donc je fais appel à vos lumières d'experts pour m'éclaircir un peu plus la situation et m'indiquer si je peux me prétendre à un poste sans devoir faire subir le recruteur la lourde procédure d'embauche d'un étranger, et si oui quelle est la démarche à suivre sachant qu'actuellement, ma femme tient une boutique d'opticien, elle ne peut donc pas tout vendre et partir s'installer et travailler la première en France sans que je sois moi même embauché le premier afin de garantir la continuité de l'apport financier de notre petite famille.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, je vous prie d'agréer mes salutations les plus distinguées.

Cordialement.

Par **Visiteur**, le **01/12/2018** à **14:53**

Bonjour

Pas spécialisé, mais je sais que le visa pour contrat de travail est délivré plus facilement si pour les postes de haut niveau ("le passeport -talent") et les "métiers sous tension" pour lesquels la France manque de main d'oeuvre.

Avez vous lu ce lien ?

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2728>

Par **amajuris**, le **03/12/2018** à **18:05**

bonjour,

il serait sans doute plus facile pour vous de vous installer en belgique puisque votre épouse est belge.

salutations